



Laurence
DUMONT



En
circonscription

À l'Assemblée
nationale

Publications

Photos
et vidéos

Portrait

Liens

Contacts et
plan du site



Synthèse des travaux et interventions de Laurence DUMONT janvier-mars 2010

Sommaire

- Agenda sur la circonscription 2
- Interventions en séance 3
- Questions écrites 7
- Communiqués de presse 9
- Revue de presse locale 17



Permanence Parlementaire

✉ : 17 Rue Paul TOUTAIN 14 000 CAEN

☎ : 02 31 78 15 10 📠 : 02 31 72 86 31

✉ : ldumont@assemblee-nationale.fr

Site internet: www.laurencedumont.net



MARS 2010

Ifs : Théâtre Jean Vilar
Ifs : Inauguration de l'exposition photo sur la Carnaval
Hérouville Saint Clair : Carnaval
Epron : Plantation d'Arbres des nouveaux nés
Emiéville : Repas des Anciens
Saint Ouen du Mesnil Oger : repas des Anciens
Caen : Intervention au temple protestant sur l'Hospitalité »
Caen : Rendez-vous inspection académique
Hérouville Saint Clair : Fête du Printemps de Caen

FEVRIER 2010

Caen : Rencontre intersyndicale Education
Canteloup : Rencontre avec les élèves de l'école
Caen-Saint-Jean eudes-Hérouville Saint Clair : AG des anciens combattants
Hérouville Saint Clair : ESAT Lébissey-remise de médailles du travail
Caen : Lycée Jean Rostand- intervention sur la loi pénitentiaire
Hérouville saint Clair : Rencontre avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves de école Boisard
Ifs : Protocole ANRU
Mondeville : Rencontre des 4èmes du collègue Guy Liart
Ifs : Point presse Réforme des collectivités locales

JANVIER 2010

Saint-Pierre du Jonquet : Repas des Anciens
Mondeville: Inauguration de nouveaux logements de Calvados Habitat
Hérouville Saint Clair: Visiste de l'antenne des Restos du coeur
Epron: Voeux
Caen-Grâce de Dieu: Le tunnel
Vimont: Voeux
Cléville: Voeux
Mondeville: Ecole du Centre-préparation du Parlement des enfants
Caen: Voeux du Conseil Régional
Ifs: Voeux APAJH
Caen: Conseil Régional-Réunion sur le devenir de ST Ericsson
Cuverville: Galette
Canteloup: Voeux
Caen: Centre de détention-Inauguration de l'ARTEC
Mondeville: Voeux
Caen: Réunion de travail avec l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA ASSAD)
Caen- Saint Jean Eudes: Repas des anciens
Emiéville: Voeux
Argences: Voeux
Cuverville: Voeux
Cagny: Voeux
Troarn: Voeux
Hérouville saint Clair : Vœux
Ifs : Vœux
Sannerville : Voeux
Caen : Etats généraux de l'Industrie
Caen : Inauguration de l'ENSICAEN



en séance

Jeudi 25 mars 2010- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France- Proposition de loi socialiste

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le texte proposé aujourd'hui faisait certes partie, en 1981 des 110 propositions du candidat François Mitterrand – que vous souteniez alors, monsieur le secrétaire d'État. Mais il constituait aussi un élément de programme de M. Sarkozy – que vous soutenez maintenant.

Nous savons tous, malheureusement, ce que peuvent devenir certaines promesses électorales. Ne nous étonnons pas trop, dès lors, des records d'abstention que nous enregistrons, à l'instar de celui de dimanche dernier.

Le Président de la République, comme nombre d'orateurs l'ont souligné, s'était dit « intellectuellement favorable au droit de vote des étrangers », ajoutant, par prudence ou par réalisme, que sa majorité n'était pas mûre.

À écouter les débats en commission et les orateurs en séance publique ce matin, on constate que la majorité n'est en effet pas mûre. Le Président de la République ne s'est pas trompé à ce sujet.

Pourtant, les dispositions que nous proposons aujourd'hui sont souhaitées par une majorité de Français, recommandées par l'Union européenne, préconisées par le Conseil de l'Europe, dont la France n'a toujours pas ratifié la convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local.

Que faut-il de plus pour vous faire mûrir, chers collègues ?

De quoi s'agit-il exactement ? Il s'agit de mettre un terme à ce qu'on pourrait qualifier d'ethnisation de la citoyenneté, en permettant à tous ceux qui vivent et travaillent légalement en France depuis cinq ans de prendre part à la vie de leur cité en votant aux élections locales.

En juin 2009, pour les élections européennes, le Gouvernement, dans sa campagne officielle d'incitation à la participation au vote, avait imaginé un très beau et très fort slogan : « Voter, c'est exister. » C'est très juste ! Et si « voter, c'est exister », maintenir les étrangers non communautaires dans l'incapacité de s'exprimer alors que, par ailleurs, ils remplissent l'ensemble des obligations qui s'imposent à tous les citoyens, c'est les empêcher d'exister.

Bien pire, en établissant une différenciation entre Européens, qui sont citoyens, et étrangers, on met en place une stigmatisation empêchant toute réelle intégration. C'est d'autant plus insupportable que certains d'entre eux vivent et travaillent depuis plus de vingt ou trente ans en France, participent à la vie locale et associative, bref, sont des acteurs de la vie publique au sein de leur commune.

Soyons clairs : il n'y a pas de problème juridique. Il suffit de modifier la Constitution française, comme nous l'avons fait pour les ressortissants de l'Union européenne. La citoyenneté a été séparée de la souveraineté nationale en 1992. Les Françaises ont obtenu le droit de vote quatre-vingt-seize ans après les hommes. Les étrangers non communautaires devront-ils donc attendre 2088 pour obtenir à leur tour le droit de vote ? Le problème n'est pas juridique, il est politique.

On ne peut se défaire sur l'existence des conseils de quartier pour dire que les étrangers participent à la vie politique de la cité. Ces démarches, si elles sont positives et nécessaires, ne peuvent remplacer le droit de vote. On ne peut envisager une intégration dans notre société si le droit de l'étranger qui réside et travaille en France depuis plusieurs années s'arrête aux frontières de la politique.

Il est temps d'agir et de mettre un terme à cette stigmatisation. Les Français demandent ce droit de vote, l'Europe le préconise, nombre d'États l'ont déjà mis en place et, depuis plus de vingt-cinq ans, la gauche et les associations le réclament.

Pour illustrer la nécessité d'agir, je conclurai mon propos en reprenant les paroles du président de la Ligue des droits de l'homme qui, lors de la « votation citoyenne » de mars 2009, affirmait : « Il y a dix ans que la population de ce pays est en avance sur ses dirigeants politiques. Il faut que ceux-ci rattrapent l'opinion des citoyens, qui a déjà compris ce qu'est l'avenir de la démocratie, en ce début du XXI^e siècle. »

Monsieur le secrétaire d'État, messieurs de la majorité, au regard des résultats des dernières échéances électorales, il me semble que vous devriez porter une attention particulière à ces propos. Il est plus que temps de mettre fin à l'exclusion de plus de deux millions de personnes résidant, travaillant, vivant dans notre pays, qui ne demandent qu'à pouvoir exister.

Ma question s'adressait à Mme Morano, ministre de la famille et de la solidarité.

Madame la secrétaire d'État chargée des sports, depuis le mois de novembre 2008, le dossier de l'APAEI de Caen pour la démolition-reconstruction de l'ESAT de Lébisey, actuellement dans un état de délabrement impropre au travail, est bloqué par le ministère. Je l'ai saisi de ce projet en novembre 2008. Lors de la nomination de Mme Morano en juin, j'ai porté à sa connaissance l'ensemble des démarches engagées.

Après cinq courriers et une interpellation en janvier 2009, dans le cadre des questions orales, à laquelle, malheureusement, c'est M. Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports, qui a répondu, la situation n'a pas évolué d'un iota. En revanche, les travailleurs handicapés travaillent dans des conditions de plus en plus indignes.

Leurs parents désespèrent. Ils ont envoyé une pétition exposant la situation et l'urgence absolue de reconstruire cet établissement et ont reçu pour réponse un courrier du préfet sans aucun engagement concret, mais reconnaissant l'urgence de la reconstruction.

Les services de l'État connaissent le dossier, qu'ils ont classé prioritaire dès 2008. Permettez-moi de douter de la portée du mot « prioritaire » pour le ministère quand, après quinze mois de demande et de relance, rien n'a été fait. Pire encore, aucune réponse officielle, positive ou négative, n'a été obtenue.

Pourtant, l'établissement a conçu un programme pluriannuel d'objectifs permettant de mutualiser les moyens entre les trois établissements qu'il gère. Il consent de gros aménagements tant humains que matériel pour limiter le coût du projet tout en créant des places. Il propose un financement sur plusieurs années sous la forme d'un rebasage, c'est-à-dire d'un rattrapage de l'aide au poste qui, dans le Calvados, est inférieure à la moyenne nationale, 11 000 contre 12 000.

Après tout ce temps passé qui n'a permis d'améliorer ni les conditions de travail, ni la compétitivité de l'ESAT en raison de sa vétusté, je vous demande instamment de nous faire part des raisons du blocage de ce dossier. Si les services de Mme Morano l'ont déclaré prioritaire, qu'ils le soient réellement.

J'attends des réponses concrètes, chiffrées et un échéancier de mise en œuvre. La dignité des travailleurs handicapés le commande.

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports. Madame la députée, la politique du Gouvernement envers la situation et la prise en charge des personnes handicapées accueillies dans les établissements sociaux et médico-sociaux mise en œuvre dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et de ses décrets d'application a déjà beaucoup apporté, mais les attentes sont si grandes et évolutives qu'elles appellent une mobilisation et des améliorations permanentes.

L'action du Gouvernement vise à poursuivre et à approfondir la dynamique créée par cette loi, dans le cadre tracé par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008.

À ce titre, le financement des établissements et services d'aide par le travail, les ESAT, à la charge de l'État, fixé dans le cadre de la loi de finances de l'État votée annuellement par le Parlement, mobilise chaque année des moyens considérables. Ainsi, en 2010, 2,5 milliards d'euros seront alloués à ces structures, soit une progression annuelle de 33,4 millions d'euros. Cette progression intègre notamment le financement des 1 400 places nouvelles prévues dans le cadre du plan pluriannuel de création de 10 000 places supplémentaires d'ESAT sur la période s'échelonnant de 2008 à 2012 portant ainsi en 2010 le nombre total de places d'ESAT à 117 611.

Vous appelez plus particulièrement notre attention sur les difficultés rencontrées par l'ESAT de Lébisey, situé à Hérouville-Saint-Clair, géré par l'APAEI de Caen, dans le cadre de son projet de reconstruction.

Les services de la secrétaire d'État à la famille et à la solidarité ne méconnaissent pas les problèmes de cet établissement. Pour faire face à ses difficultés, le choix s'est porté sur une reconstruction sur le même site étalée sur quatre années afin de maintenir l'activité de production et une bonne qualité de la prise en charge des travailleurs handicapés.

La DDASS du Calvados a approuvé le projet de reconstruction et a initié la négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens élargi aux deux autres ESAT gérés par l'association. L'effort de concertation entrepris n'a toutefois pu trouver un aboutissement favorable en 2009. En effet, en l'absence de crédits d'investissement, l'impact sur le coût à la place d'une intégration dans le budget de la dotation aux amortissements et des frais financiers conduirait à dépasser le tarif plafond applicable à ce type de structure.

Des crédits d'investissement ont été alloués par redéploiement aux ESAT à hauteur de 4,1 millions d'euros à partir des priorités nationales tenant compte des situations les plus critiques telles que la reconstruction d'ESAT incendiés ou d'ESAT ayant fait l'objet d'une menace de fermeture administrative à la suite d'un avis défavorable de la commission de sécurité. La reconstruction de l'ESAT de Lébisey ne répondait pas à ces critères d'attribution.

Afin d'aider les promoteurs à trouver une issue favorable au projet, le cabinet de Nadine Morano recevra le 5 mars prochain la DDASS, l'APAEI du Calvados et la direction générale de la cohésion sociale. Toutes les pistes devront être envisagées : la réduction du coût du projet ou encore la recherche de sources de financement alternatives.

Mme Laurence Dumont. À peu de choses près, j'ai la même réponse qu'il y a un an sur le même sujet. L'an dernier, c'était le secrétaire d'État chargé des transports. Aujourd'hui, c'est la secrétaire d'État chargée des sports. Une réponse pareille, c'est absolument inaudible et intolérable.

Vous m'expliquez, madame la secrétaire d'État, que cet ESAT ne serait pas dans une situation critique. Venez voir. Mme Morano a été invitée, elle n'a pas daigné se déplacer. Alors que les travailleurs handicapés sont soumis à des conditions de travail insupportables, cette réponse est inadmissible.

Projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

Mardi 9 février 2010- Discussion Générale

Monsieur le Ministre, mes chers collègues.

Encore un débat sur la sécurité ! Après la multitude de textes présentés par ce gouvernement, il en faut un nème pour masquer, sans doute, l'inefficacité des précédents.

Qu'en est-il de celui-ci ? Nous avons un catalogue de mesures allant de l'intelligence économique, à la vidéosurveillance, partant du principe que la technologie va remplacer l'homme.

La Vidéosurveillance en est une illustration.

Vous avez souhaité la rebaptiser « vidéoprotection » parce que, je vous cite « Le mot de « Vidéosurveillance » est inapproprié, car il peut laisser penser à nos concitoyens, à tort, que ces systèmes pourraient porter atteinte à certains aspects de la vie privée ». Il y a lieu « Dès lors, de remplacer le mot " Vidéosurveillance " par le mot " vidéoprotection ", qui reflète plus fidèlement, tant la volonté du législateur, que l'action conduite en faveur de nos concitoyens».

Permettez-moi d'en douter pour plusieurs raisons :

- La première tient aux contenus des multiples rapports français et étrangers sur la faiblesse d'efficacité de ces dispositifs de surveillance, en raison du manque de moyens pour en assurer un réel suivi. Ça ne marche pas, ça ne fait pas baisser la criminalité

- La deuxième raison, car il s'agit bien d'une surveillance et non d'une protection, puisqu'à défaut de développer des moyens en police de proximité et de déploiement de force de l'ordre, vous préconisez le développement de caméras incapables d'intervenir en cas de besoin

- La 3ème tient au fait que l'Etat ne saurait se retrancher derrière la mise en œuvre de ces dispositifs, pour déclarer assurer la protection des citoyens lorsqu'il les sous-traite aux secteurs privés, magasins et autres commerces.

Vous proposez ainsi aux entreprises privées d'assumer le coût de la surveillance, sans que cela ne soit d'une quelconque efficacité dans la protection des citoyens. Les seuls gagnants de la manœuvre sont d'une part le budget de l'Etat et d'autre part les sociétés de vidéosurveillance qui ont fleuri depuis quelques années.

Pire, vous autorisez les transmissions d'images entre personnes publiques ou privées, que ces images soient publiques ou privées. Vous organisez donc une véritable délégation de mission de police à une personne privée par pure souci d'économie.

Votre étude d'impact précise « que la continuité territoriale d'une collectivité pourra être assurée à moindre coût en matière de surveillance par des personnes publiques et privée ». La commune faisant l'économie d'installation là où des implantations privées existent.

Dois-je vous rappeler la recommandation n°3 du rapport de la commission des lois du Sénat en 2008 qui demandait, je cite : « de ne pas déléguer la vidéosurveillance de la voie publique à des personnes privées en raison des risques pour les libertés publiques ». Le Président de la commission nationale de vidéosurveillance avait lui aussi dit son opposition au visionnage des images de la voie publique par des personnes privées en avançant la « perte de confiance du public dans la vidéosurveillance ».

- La 4ème raison est que vous ne pouvez prétendre protéger le citoyen alors que le développement massif de la vidéosurveillance porte atteinte aux libertés publiques. Atteinte d'autant plus avérée que vous ne prévoyez pas de contrôle satisfaisant tant en terme d'autorité de contrôle, qu'en termes de moyens. La CNIL a été exclue de votre projet, à son grand regret, alors même qu'elle a pointé le flou juridique en la matière et les risques pour les libertés publiques.

Non seulement, vous de bafouez les libertés fondamentales des citoyens en sous-traitant les dispositifs de surveillance au secteur privé pour alléger les coûts et les effectifs de l'Etat, mais vous avez même essayé d'imposer aux collectivités la mise en place de vidéosurveillance sur leur territoire, et ce malgré leur opposition.

Dans sa sagesse, la commission des lois n'a pas retenu votre amendement. J'espère qu'il en sera de même, et que nous tiendrons bon jusqu'à l'issue de la procédure parlementaire.

Sans quoi, ce texte risquerait de battre en brèche 2 éléments fondamentaux de notre Constitution :

- Le respect de la liberté des personnes
- Et le principe de libre administration des collectivités locales.

Ca fait beaucoup...

Séance du 27 janvier 2010- Questions au Gouvernement

Situation du journaliste tunisien Taoufik Ben Brik

Mme Laurence Dumont. Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères.

Samedi prochain, 30 janvier, la Cour d'appel de Tunis examinera l'appel présenté par le journaliste Taoufik Ben Brik, condamné le 28 novembre 2009 à six mois de prison ferme par un tribunal correctionnel.

Les circonstances électorales de l'arrestation de Taoufik Ben Brik, les conditions de sa détention comme celles de son procès interpellent les consciences démocratiques.

L'attention du ministre des affaires étrangères et du Gouvernement a été attirée de façon particulière et pressante sur la dégradation persistante des libertés en Tunisie. Le sort injuste réservé à M. Ben Brik par les autorités de son pays n'est malheureusement que la pointe visible d'une réalité démocratique très dégradée.

Plusieurs autres journalistes, des syndicalistes, ont été malmenés et arrêtés ces derniers mois. Certains candidats ont même été interdits de campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2009.

La perpétuation du silence en de telles circonstances aurait valeur de blanc-seing ; c'est inacceptable sur le plan des principes. L'amitié traditionnelle que nous portons tous à la Tunisie et à son peuple impose la franchise. Le silence validerait l'impunité. Il est temps de réagir et de parler vrai.

La France a-t-elle fait savoir au gouvernement tunisien, ou a-t-elle l'intention de lui communiquer sa déception démocratique et son attente d'une libération de M. Ben Brik, qui sanctionnerait le vide d'un dossier fondamentalement politique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et quelques bancs du groupe GDR.) .)

M. le président. La parole est à M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie. Madame la députée, je vous prie d'excuser l'absence de Bernard Kouchner, qui a fait part publiquement de sa déception face à l'arrestation de journalistes en Tunisie.

Vous m'interrogez sur la situation de M. Taoufik Ben Brik qui a été condamné à six mois de prison ferme, et dont le procès en appel aura lieu le 30 janvier.

Le ministère des affaires étrangères suit avec attention la situation de ce journaliste. Ainsi, son épouse a-t-elle été reçue la semaine dernière au Quai d'Orsay. Elle a d'ailleurs choisi de rendre public ce rendez-vous. Nous continuons à œuvrer. La France agit à sa manière, dans l'intérêt de ce journaliste.

S'il y a bien quelque chose que nous partageons sur l'ensemble de ces bancs, c'est bien la préoccupation des droits de l'homme et celle de la liberté d'expression des journalistes où qu'ils se trouvent.



écrites

Question N° : 71982- Ministère interrogé : Economie/codage des produits de consommation -23/02/2010

Mme Laurence Dumont alerte Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les systèmes de codage des produits qui permettent de connaître leur pays de production d'origine et qui sont censés représenter un gage de qualité. La norme EAN (*european article number*) garantit que le code barres d'un article, composé de 8 à 9 caractères est reconnu dans tous les pays de l'Union européenne. Le code pays, dans la normalisation EAN, est composé des 2 ou 3 premiers chiffres. Outre le fait que les consommateurs ne peuvent connaître pour chaque pays le code consacré, « la traçabilité » du pays de production est rendue encore plus difficile puisque ce code ne correspond pas au lieu de fabrication du produit, mais au pays dans lequel l'entreprise est membre du système EAN. Cette absence de « traçabilité » du produit rend plus difficile le choix des consommateurs, dont certains peuvent souhaiter éviter certains pays dans lesquels les conditions de travail des salariés, sont indécentes, sur le plan sanitaire ou social. Par ailleurs, et concernant la qualité des produits, depuis le 1er janvier 1995, les directives n° 92-765, n° 92-766 et n° 92-767 rendent le marquage conformité européenne (CE) obligatoire. Elles fixent, entre autres, des exigences précises en ce qui concerne la documentation technique devant accompagner les produits. Or ce marquage CE, qui constitue un engagement important de la responsabilité du constructeur, notamment en cas d'incident ou d'accident grave et qui identifie le produit comme conforme aux normes de ce marquage, correspond à une auto-certification établie par l'entreprise. Ce marquage ne correspond donc qu'à une présomption de conformité aux exigences fixées par la directive communautaire. Ceci nécessite donc un contrôle efficace des produits, qui n'est pas toujours réalisé. Il existe donc, dans ce domaine, une faille de nature à compromettre les efforts réalisés pour améliorer la protection des consommateurs. Dans ces conditions, elle lui demande quelles sont les dispositions que compte prendre le Gouvernement afin de rendre plus lisible la traçabilité géographique de fabrication des produits et d'apporter ainsi, aux consommateurs une certitude de leur qualité.

Question N° : 74012 Ministère du Budget: prise en charge des transports pour la fonction publique- 16/03/2010

Mme Laurence Dumont interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la mise en application des articles L. 3261-1 à L. 3261-5, R. 3261-1 à R. 3261-15 du code du travail issus de l'article 20 du PLFSS 2009. Le PLFSS 2009 a institué une « prime transport » se traduisant par une prise en charge, par l'employeur, des frais de transport public de ses employés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transport public de personnes ou de services publics de location de vélos. L'article L. 3261 précise que les dispositions du présent chapitre s'appliquent, outre aux employeurs mentionnés à l'article L. 3211-1, aux employeurs du secteur public. Un décret en conseil d'État devait déterminer les modalités de prises en charge prévues par les articles L. 3261-2 et L. 3261-3. Or le décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008 pris à cet effet ne concerne que les salariés du privé et les fonctionnaires d'État. Les autres fonctions publiques en sont exclues. Plus d'un an après la promulgation de la loi, faute de décret d'application, une partie des salariés sont ainsi privés d'un droit qui leur a été expressément reconnu. Aussi, elle lui demande de lui faire part des raisons de l'absence de décret d'application permettant à l'ensemble des salariés du public et du privé de bénéficier de la prise en charge de leur transport, et lui demande de bien vouloir agir afin de faire cesser cette différence de traitement.

Question N° : 68863 -Ministère interrogé : Immigration, intégration et Asile- Liste des Pays d'origine sûrs d l'OFPRA

Mme Laurence Dumont rappelle à M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire que le 13 novembre 2009, le conseil d'administration de l'OFPRA a décidé de modifier la liste des pays d'origine sûrs en ajoutant à cette liste la Serbie, l'Arménie et la Turquie. De nombreux doutes existent quant au sérieux de l'examen effectué par le conseil d'administration de l'OFPRA. La plupart de ses membres n'ont été destinataires de l'ordre du jour précisant les pays concernés par la révision que trois jours avant la date du conseil d'administration. La situation des États concernés a été examinée sur place, en une seule fois et sur la base de dossiers documentaires peu fouillés. La question de la Turquie semble n'avoir fait l'objet d'aucun débat sérieux, compte tenu du caractère éminemment politique de son inscription sur cette liste. En effet, la Turquie a été ajoutée sur cette liste après intervention directe des autorités turques auprès du Sénat, comme cela a été indiqué dans la question écrite de Madame Nathalie Goulet adressée au ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du

développement solidaire. L'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs a pour conséquence de diviser par six le temps d'examen d'une demande d'asile, de priver la personne de tout accès à un centre d'accueil pour demandeur d'asile, de lui refuser le bénéfice de toute aide financière le temps de sa demande. Surtout, en cas de rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA, le recours devant la Cour nationale du droit d'asile n'est pas suspensif. La personne peut être éloignée dans son pays alors même qu'elle craint de n'y être persécutée. Il est donc pour le moins surprenant que la procédure d'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs ne soit pas strictement prévue par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour en assurer la transparence nécessaire. De plus, contrairement à ce qu'affirment régulièrement les autorités françaises aux instances internationales et, en dernier lieu, au commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en 2008, aucune procédure permettant « un suivi vigilant et permanent de la liste » n'existe. L'exemple de la Géorgie le prouve. Cet État a été retiré de la liste le 13 novembre 2009 soit plus d'une année après le conflit. La dissolution du parti démocrate turc prononcée le 11 décembre 2009 par la Cour constitutionnelle sur des fondements législatifs contraires à la convention européenne des droits de l'Homme devrait entraîner la convocation immédiate d'un nouveau conseil d'administration sur ce point. Aussi, elle lui demande les mesures concrètes qu'il entend, en tant que ministre de tutelle de l'OFPRA et siégeant à son conseil d'administration, adopter pour qu'une procédure écrite et publique de révision de la liste des pays d'origine sûrs soit adoptée et qu'un suivi permanent et vigilant de la situation des droits humains dans les pays d'origine soit mis en place par l'OFPRA.

Texte de la réponse

L'établissement de la liste des pays d'origine sûrs ne relève pas du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, mais du conseil d'administration de l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public indépendant chargé de statuer, sous le contrôle de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du Conseil d'État, sur le bien-fondé des demandes d'asile. Le conseil d'administration de l'OFPRA se compose de représentants de l'administration mais également de parlementaires et de personnalités qualifiées dans le domaine des droits de l'Homme ; enfin le représentant en France du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés participe à ses réunions. L'élaboration de la liste des pays d'origine sûrs a pour objet de faciliter le traitement des demandes d'asile en distinguant, en fonction de critères objectifs, selon que les demandes d'asile proviennent ou non de pays qui veillent « au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'Homme et des libertés fondamentales » (2° de l'art. L. 741-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Cette procédure, qui repose sur une directive communautaire, a été jugée conforme au droit d'asile par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. L'examen de la demande d'asile d'un ressortissant d'un pays considéré comme d'origine sûr est soumis à une procédure « prioritaire » : examen par l'OFPRA dans des délais réduits, recours devant la CNDA contre une décision de rejet de l'OFPRA, non suspensif, prestations sociales limitées. L'application de ce dispositif ne signifie pas que les personnes sont inéligibles à une protection et elle ne remet pas en cause les garanties d'examen de la demande par l'OFPRA. Ce dispositif n'a que des conséquences procédurales et vise à obtenir une décision plus rapide. Si l'intéressé n'a pas le droit à un recours suspensif devant la CNDA, il bénéficie d'une voie de recours suspensive devant le juge administratif, à l'occasion de son obligation de quitter le territoire français ou lors de la reconduite à la frontière. La liste ne comprend, pour être utile, que les pays qui remplissent les conditions légales et dont l'inscription présente un intérêt compte tenu du nombre de demandes d'asile présentées par leurs ressortissants. Une première liste des pays d'origine sûrs a été établie en 2005, complétée en 2006, et le Conseil d'État a annulé en 2008 l'inscription de l'Albanie et du Niger opérée en 2006. Cette liste vient d'être révisée par une décision du conseil d'administration de l'OFPRA du 20 novembre 2009 (publiée au Journal officiel du 3 décembre 2009). La révision de la liste se traduit par la suppression de la Géorgie, l'ajout de l'Arménie, de la Serbie et de la Turquie. La liste actuelle comporte 17 pays : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Madagascar, Mali, Macédoine, Maurice, Mongolie, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Turquie et Ukraine. Le conseil d'administration de l'OFPRA procède avec soin à l'établissement et au suivi de la liste, qui s'appuie sur des données d'information fiables, avérées et provenant de sources multiples, notamment diplomatiques. En 2008, 3 239 demandes émanaient de ces pays, soit 9,5 % de la demande totale.



de presse

2 avril 2010- Bouclier fiscal : une (r)évolution intellectuelle des Députés UMP ?

Depuis trois ans, les députés socialistes combattent le bouclier fiscal, non par idéologie, mais parce que ce dispositif est une véritable injustice sociale au seul bénéfice des plus nantis de la société.

Il faut rappeler que, grâce à ce dispositif, 756 bénéficiaires les plus fortunés ont touché, en moyenne, un chèque de 380.000 euros, soit 30 années de SMIC ! Il est donc presque indécent que des députés UMP, dont certains du Calvados, se posent aujourd'hui en opposants d'une loi qu'ils ont pourtant votée comme un seul homme, à peine élus en juillet 2007.

Est-ce la baisse spectaculaire de la cote de confiance du Chef de l'Etat, qui expliquerait ce revirement ? Ou l'excellent résultat de la gauche aux élections régionales ? Ou encore le dernier sondage CSA, dans lequel 67 % des Français contesteraient le bouclier fiscal ? Ou bien les trois à la fois, avec une légère touche de calcul politique ?

Demander uniquement la suspension du bouclier fiscal équivaut, en fait, à ne pas le remettre en cause sur le fond !

J'invite donc les députés UMP du Calvados, pour preuve de leur bonne foi et de leur possible (r)évolution intellectuelle, et s'ils souhaitent véritablement demander aux plus riches de participer davantage à la solidarité fiscale, de voter le texte proposé par le groupe socialiste demandant l'abrogation du bouclier fiscal ! Après les déclarations incantatoires de ces parlementaires, les électeurs suivront en effet de près leur vote à l'Assemblée nationale ! Passons des paroles aux actes !

31 mars 2010- Augmentation du GAZ le 1er avril: un cadeau supplémentaire aux actionnaires de GDF-SUEZ

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a décidé d'autoriser GDF-Suez à augmenter les tarifs du gaz de 9,7% au 1er avril.

L'Etat, premier actionnaire de GDF Suez, ne peut se cacher derrière les nouvelles règles de fixation des tarifs pour laisser passer cette décision. Il doit assumer son rôle de régulation et d'actionnaire majoritaire et s'opposer à cette hausse, alors que la précarité énergétique explose dans notre pays et que de nombreux foyers ne parviennent plus à payer leurs factures.

Laurence DUMONT rappelle que le rôle de l'Etat et des entreprises publiques est de privilégier l'intérêt des citoyens et le développement économique du pays, plutôt que les profits à court terme des actionnaires ou de l'Etat.

Une telle augmentation, qui devrait améliorer de 300 millions d'euros l'excédent brut d'exploitation de GDF-Suez, est une nouvelle ponction sur les Français au profit de l'Etat, actionnaire majoritaire, ainsi que des actionnaires privés, alors que l'action du groupe est en berne.

Une hausse des tarifs du gaz dans un contexte économique fortement dégradé, et après un hiver rigoureux, va alourdir la facture énergétique des Français et revient à imposer une taxe déguisée supplémentaire pour les 11 millions de foyers raccordés au réseau de GDF Suez.

Laurence DUMONT s'oppose vivement à cette augmentation et demande à l'Etat de garantir une stabilité tarifaire pour protéger les usagers d'une hausse indéfendable dans la période actuelle.

25 mars 2010- Droit de vote des étrangers : Laurence DUMONT défend la proposition de loi des socialistes

Laurence DUMONT est intervenue, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale pour défendre la proposition de loi du groupe socialiste visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers non européens.

Il s'agit de mettre un terme à cette « ethnicisation » de la citoyenneté afin de permettre à tous ceux qui vivent et travaillent légalement en France depuis 5 ans de prendre part à la vie de leur cité en votant aux élections locales.

En effet, maintenir les étrangers non communautaires dans cette incapacité de s'exprimer alors que, par ailleurs, ils remplissent l'ensemble des obligations de tous les citoyens, c'est les empêcher d'exister. Pire, avec la différenciation entre européens (qui sont citoyens) et étrangers, c'est mettre en place une stigmatisation empêchant toute réelle intégration.

En insistant sur l'absence de problème juridique, Laurence DUMONT a rappelé les déclarations du candidat et ensuite Président Sarkozy qui se disait « intellectuellement favorable ». 55% des français le demandent, la Gauche et les associations le réclament depuis 25 ans.

Aussi, au regard des résultats des élections régionales, elle a insisté sur la nécessité, pour le Gouvernement, d'entendre les français.

24 mars 2010- Handicap et pauvreté : Laurence DUMONT soutient la mobilisation du 27 mars 2010

Afin de lutter contre la précarité, plusieurs associations et collectifs de personnes en situation de handicap appellent à une forte mobilisation dans toute la France, le samedi 27 mars.

Parce que près de un million de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté. Parce que le gouvernement impose aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) les déremboursements de médicaments, la hausse du forfait hospitalier et les franchises médicales. Parce que les bénéficiaires de l'AAH n'ont pas droit à la CMU complémentaire. Parce que des milliers de Français en situation de handicap dépendent de leurs conjoints. Parce que les dispositifs de ressources (pensions d'invalidité, rentes d'accident du travail, etc.) n'ont pas vu leur montant réévalué et demeurent extrêmement bas.

Laurence DUMONT soutient les mobilisations prévues et réclament un revenu minimum d'existence décent pour les personnes malades ou en situation de handicap. Elle exhorte le gouvernement à respecter sa parole notamment sur l'augmentation significative de l'AAH et la suppression de la barrière d'âge discriminante des 60 ans.

23 mars 2010- Manifestation du 23 mars: après la sanction des urnes, le rappel de la rue !

Tout comme les imposantes manifestations de l'année dernière et les 2.3 millions de personnes qui, en 2009, ont dit non à la privatisation de la Poste, les Français viennent, une nouvelle fois, de rappeler à Nicolas Sarkozy leur opposition à sa politique de réformes et à ses méthodes. « J'écoute mais je ne tiens pas compte », telle pourrait être sa devise. Le dossier des retraites en est un nouvel exemple.

Depuis la cuisante défaite de l'UMP aux élections régionales, ses responsables politiques et ses ministres multiplient les déclarations sur ce sujet laissant entendre que les Français devront faire encore des efforts. L'approche ne peut être seulement comptable et financière.

Le sommet social du 15 février avec les syndicats n'était donc qu'un simulacre.

La mobilisation de 10.000 personnes ici à Caen témoigne de la colère de ne pas être entendues. Elle traduit également une inquiétude grandissante. Au-delà du dossier des retraites, ce sont également les questions de l'emploi, du pouvoir d'achat, des conditions de travail, de l'avenir du service public qui sont aussi au cœur des préoccupations.

22 mars 2010- Régionales: une victoire pleine d'espoir.

Lors de ces élections régionales, la gauche a remporté, ici en Basse Normandie avec Laurent Beauvais et dans la quasi totalité des régions, une victoire riche d'espoir. Le score historique de 60% atteint dans le Calvados par le Parti socialiste et ses partenaires est un désaveu cinglant pour la droite qui, il y a encore quelques semaines, pensait « reprendre » l'Abbaye aux Dames.

Cette victoire du 21 mars va chercher ses racines dans la reconnaissance, par les électeurs, du bilan et du projet présenté. C'est également une marque de défiance à l'encontre de la politique menée par Nicolas Sarkozy, à l'instar de ce qu'ont exprimé eux-mêmes, au soir de leur défaite, les représentants UMP.

Deux années nous séparent désormais du prochain rendez-vous électoral majeur de la Présidentielle. C'est à celles et ceux qui se sont abstenus lors de ces régionales que nous devons également maintenant nous adresser. Nous avons le devoir et la responsabilité de leur redonner de véritables perspectives d'avenir.

16 mars 2010- Elections régionales : se mobiliser pour amplifier le résultat du 1er tour.

Avec 32, 55 % des voix, la liste de gauche conduite par Laurent BEAUVAIS distance nettement celle de l'UMP. Ce vote représente une validation du bilan de l'équipe sortante et une adhésion à son nouveau projet, mais indique également le rejet de la politique de Nicolas Sarkozy. Les électeurs, comme à Mondeville ou encore à Giberville où Laurent BEAUVAIS a respectivement obtenu 48.75% et 49,22 des suffrages, ont massivement adressé ce double message par leur vote.

En Basse Normandie, comme dans toutes les autres régions, le vote de dimanche prochain peut et doit résonner comme une étape de reconquête de la gauche avant les prochaines échéances électorales de 2012.

Reste qu'une élection n'est jamais gagnée d'avance et que les nombreux abstentionnistes ont voulu également nous envoyer un message, qu'il nous appartient de prendre en compte; celui de la désespérance de nombreux habitants, en particulier des quartiers populaires. Comme l'a rappelé Martine AUBRY : « les français aspirent à une France plus juste et plus forte ».

Pour le second tour, avec l'ensemble de nos partenaires, Il faut donc continuer à mobiliser pour que le succès de ce week-end end se transforme en victoire et que Laurent BEAUVAIS, à la tête de la région Basse Normandie, et l'ensemble de sa nouvelle équipe puissent amplifier la politique menée depuis 6 ans.

11 mars 2010- Fermeture de ST ERICSSON : l'Etat n'impose pas la reprise à ST MICROELECTRONICS

Depuis une semaine, Christian Estrosi a multiplié les déclarations au sujet de l'avenir du site de Colombelles. Nicolas Sarkozy lui-même a ajouté son propre couplet sur la nécessité de mettre en place une nouvelle politique industrielle pour la France.

Si chacun s'est aperçu depuis longtemps qu'il existe un gouffre entre les déclarations du Président de la République et ses actes, on pouvait nourrir quelques minces espoirs sur l'action du Ministre de l'Industrie dans ce dossier.

En fait, le soudain regain d'intérêt de ce dernier pour les salariés de ST Ericsson, en lutte depuis 9 mois, n'était en fait qu'une agitation, teintée d'opportunisme électoral. Le gouvernement a-t-il eu, à un moment, la volonté de sauver les 114 emplois de ST Ericsson ? La question mérite d'être posée. Il faut encore rappeler ici que ST Microélectronics, qui possède 50% du capital de St Ericsson, et dont l'Etat est actionnaire à hauteur de 14%, a bénéficié de plus de 380 millions d'aides publiques. Dans ces conditions, comment ce gouvernement n'a-t-il pas réussi à se faire entendre des dirigeants de ST Microélectronics afin qu'ils assument leurs responsabilités et reprennent le site de Colombelles comme les salariés le demandaient.

Les salariés de ST Ericsson ont eu à lutter contre l'indifférence de l'Etat qui, au final, n'as pas voulu brusquer un groupe industriel ayant largement bénéficié de l'argent du contribuable. Ils ont également eu à affronter le mépris de leurs propres dirigeants. Cette conclusion laisse un goût amer, lorsque l'on connaît l'infatigable combat que les femmes et les hommes du site de Colombelles ont mené pendant près de 300 jours....

11 mars 2010- Une loi pénitentiaire pour rien !

Le premier rapport de Jean-Marie DELARUE, contrôleur général des lieux privatifs de liberté avait pointé les dysfonctionnements de la prison et les conditions de détention indignes en France, et cela avant les débats sur la loi pénitentiaire, sensée doter la France d'un texte fondateur sur la Prison.

Prison qui devait être un temps de « punition », certes, mais aussi de reconstruction pour les personnes détenues supposées n'être privées que de leur liberté d'aller et venir.

Un an après et la loi pénitentiaire votée (par la droite), le 2ème rapport de Monsieur DELARUE dresse un constat alarmant sur nos prisons et particulièrement sur les nouvelles constructions.

Les caméras y remplacent les hommes, pourtant seuls gage pour la réinsertion sociale et l'humanisation !

Le rapport pointe aussi l'absence d'activité, aggravée par la crise. Néanmoins, cela était déjà le cas avant. Le Gouvernement a cru régler le problème en créant, dans la loi, une obligation d'activité pour les détenus ! Obligation, alors qu'il ne met pas de moyens humains et matériels pour créer un minimum d'activité. Même pour l'enseignement et la formation, les crédits sont en baisse. Résultat, 70% des personnes détenues sortent de prison sans avoir jamais eu d'activité.

L'occasion manquée de la loi pénitentiaire, l'absence de moyens autres que la construction de prisons déshumanisées, le mécontentement des personnels pénitentiaires (fermeture des antennes des SPIP) illustrent la conception d'un autre âge que nos gouvernants se font de la prison.

9 mars 2010- Laurence DUMONT apporte son soutien aux mobilisations dans les services publics

Face à la politique destructrice du gouvernement Sarkozy-Fillon, les services publics se mobilisent pour défendre leur rôle et leurs missions au service des Français.

Dans la justice, l'ensemble des syndicats de magistrats, les personnels judiciaires, les syndicats de l'administration pénitentiaire et les avocats ont manifesté hier, lors d'une journée "justice morte" pour protester contre les réformes de la justice qui mettent en péril l'accès au droit (réforme de la carte judiciaire) ou l'indépendance de la justice (réforme de la procédure pénale). La politique judiciaire du gouvernement dans son ensemble est refusée.

Dans la santé, six syndicats d'infirmières appellent à la grève et à manifester jeudi 11 mars pour la reconnaissance de leur niveau de qualification et de la pénibilité de leur travail. Tandis que les syndicats des Hôpitaux de Paris sont toujours mobilisés face aux suppressions de postes annoncées.

Huit syndicats ont lancé un appel à la mobilisation pour le 12 mars dans l'Education Nationale pour protester contre la politique de réductions de poste – 46 000 suppressions depuis 2007 – et contre une politique éducative qui favorise le privé contre le public et abandonne l'objectif d'une vraie démocratisation scolaire.

La télévision publique sera touchée par un mouvement de grève à l'occasion des soirées électorales. Il y a également des mouvements de grève à La Poste, chez les contrôleurs aériens, à l'ONF, chez les Maîtres nageurs Sauveteurs.

Tous constatent la remise en cause des moyens disponibles pour mettre en œuvre leurs missions de service public.

Le 23 mars, les syndicats FSU, CFDT, CGT, Solidaires et UNSA appellent les salariés de la Fonction publique à se mobiliser lors d'une journée de grève. Plusieurs syndicats de la SNCF et de la RATP ont appelé les cheminots à participer à cette journée de mobilisation interprofessionnelle.

C'est donc une véritable lame de fond de protestations qui touche tous les services publics. Elle est à la mesure de l'inquiétude des personnels et à la mesure de l'ampleur d'une politique de remise en cause systématique du service public. Depuis 2007, ce sont 100.000 emplois qui ont été détruits dans les services publics par l'UMP au pouvoir.

Cette politique représente une triple faute. Faute sociale, car les services publics sont un rempart contre la crise et le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Faute de gestion, car l'actuelle « révision générale des politiques publiques » désorganise les services sans dégager d'économies identifiables, comme l'a montré récemment la Cour des Comptes. Faute contre l'avenir, car l'avenir de la France se prépare avec des services publics forts pour développer l'éducation et la formation, les infrastructures, l'approvisionnement en énergie, la prise en charge de l'allongement de la vie, etc.

Laurence DUMONT exprime sa très grande inquiétude face à la politique irresponsable du gouvernement Sarkozy-Fillon. Elle l'appelle à mettre fin immédiatement à sa politique de « non-remplacement » d'un fonctionnaire sur deux et d'agir pour soutenir et développer les services publics.

Elle apporte son soutien à l'ensemble des salariés et agents qui se mobilisent pour la défense du service public au service de tous.

8 mars 2010- Journée de la femme

Lundi 8 mars, lors de la journée de la femme, Laurence DUMONT accompagnera Martine AUBRY, Première Secrétaire du Parti Socialiste, en Languedoc-Roussillon, pour soutenir la tête de liste socialiste aux élections régionales, Hélène MANDROUX, maire de Montpellier.

Lors de ce déplacement, avec d'autres députées comme Elisabeth GUIGOU, Marylise LEBRANCHU, Aurélie FILIPPETTI mais également Adeline HAZAN, maire de Reims, elles auront à cœur de rappeler au gouvernement, en ce jour symbolique, que sa réforme sur les collectivités territoriales et son scrutin uninominal à un tour, aura pour conséquence de diminuer de 58% le nombre d'élues femmes dans les Conseils Régionaux et Généraux !

Le soutien d'élues socialistes à Hélène MANDROUX, le 8 mars, n'en prend donc qu'une valeur encore plus emblématique.

2 mars 2010 - ST ERICSSON : Laurence DUMONT interpelle le 1er Ministre, faute de réponse de Christian Estrosi

Depuis des mois, les salariés de St Ericsson (du groupe STmicroélectronics) se battent pour préserver leurs emplois sur le site de Caen-Colombelles.

Laurence DUMONT n'a cessé, depuis le mois de juin 2009, d'interpeler le gouvernement afin de maintenir le savoir-faire des salariés de cette entreprise de haute technologie sur l'agglomération caennaise et donc sur la région. La question écrite posée par Laurence DUMONT, sur ce sujet, au Ministre de l'Industrie (29 décembre 2009) ainsi que la lettre qu'elle lui a adressée le 29 janvier dernier suite au Etats Généraux de l'Industrie, sont toujours sans réponse.

Pourtant Christian Estrosi a déclaré aujourd'hui, sur une radio nationale qu'il était « attentif au dossier et qu'il ne resterait pas les bras ballants ». Ce soudain regain d'intérêt pour l'avenir des 114 salariés de St Ericsson doit être salué. Il n'est sans doute pas sans rapport avec la visite de Martine Aubry sur le site lundi dernier...En effet, la dénonciation par Martine Aubry, lundi, aux côtés des salariés de St Ericsson, du scandale du versement d'argent public à des groupes industriels, comme STmicroélectronics (340 millions d'euros), qui continuent de licencier, a été une parole forte.

Il est urgent que l'Etat passe de la parole aux actes. Dans quelques jours il sera trop tard; la dernière réunion du Plan de Sauvegarde de l'Emploi est prévue le 9 mars. Comme Laurent Beauvais, Laurence DUMONT attend avec impatience, d'ici cette date, l'engagement concret du gouvernement pour garantir l'avenir de cette industrie de base des technologies modernes sur le territoire de notre région.

La tournée électorale, demain, à Caen, du Premier ministre n'est-elle pas la meilleure occasion de concrétiser enfin l'engagement du Gouvernement dans ce dossier qu'il ne peut ignorer, étant lui-même actionnaire à près de 14% de STmicroelectronics (elle-même actionnaire à 50% de St Ericsson) ?

16 février 2010- Le sommet social : un écran de fumée avant les régionales et rien de nouveau pour répondre à la crise

Personne n'est dupe des véritables motifs du sommet social qui s'est tenu le 15 février à la demande de N. Sarkozy.

Alors que le gouvernement prépare une politique d'austérité massive pour le lendemain des régionales, ce sommet social n'est rien d'autre qu'un écran de fumée.

Le Président annonce de multiples concertations (sur les retraites, sur la pénibilité, sur les fins de droit, sur le partage des profits) pour rassurer les Français et pour masquer les véritables intentions du gouvernement.

S'agissant des retraites, le recul de l'échéance pour le dépôt de la proposition de loi ne doit pas faire illusion. Le calendrier annoncé ne tient pas compte de l'aboutissement ou non des négociations sur la pénibilité ou sur l'emploi des

seniors. Il suppose des arbitrages qui seront rendus pendant l'été et ne dissipe absolument pas la crainte d'un passage en force du gouvernement.

S'agissant de la prise en compte de la pénibilité, c'est un engagement non tenu de la réforme de 2003. Aujourd'hui, les salariés et les partenaires sociaux ne demandent pas de nouvelles négociations, mais des décisions et des engagements précis de la part du gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites.

N. Sarkozy cherche à faire diversion sans traiter les vrais problèmes : la sortie de crise, le chômage, le pouvoir d'achat, les inégalités.

Pour les chômeurs en fin de droit, il y a urgence et il n'y a aucune raison d'attendre avril pour agir. Le Parti socialiste a fait des propositions qui peuvent être mises en œuvre immédiatement, notamment la création d'une Allocation Solidarité Crise (ASC) prolongeant de six mois les indemnités chômage. Quand il s'agissait d'aider les banques, le carnet de chèque de M. Sarkozy était ouvert, mais quand il s'agit de permettre au 600 000 personnes qui n'auront plus rien pour vivre, le Président refuse une « allocation d'assistance de plus ».

Si le gouvernement refuse d'agir, la raison est simple : alors qu'il a déjà annoncé qu'il ne remettrait pas en cause les cadeaux qu'il a accordés aux plus riches et aux entreprises, c'est aux ménages qu'il adressera la facture.

Laurence DUMONT dénonce cette manœuvre électorale destinée à tromper les Français avant les élections régionales. Elle demande au gouvernement d'agir immédiatement pour la sortie de crise, pour l'emploi, pour le pouvoir d'achat, pour les chômeurs en fin de droit au lieu d'attendre et de repousser les décisions.

12 février 2010- Vidéosurveillance sur Mondeville : prémices d'une loi annoncée et dénoncée par Laurence DUMONT

Le 9 février dernier, dans le cadre des débats sur le projet de loi pour la sécurité intérieure, Laurence DUMONT a dénoncé le développement massif de la vidéosurveillance privée et publique prônée par le Gouvernement, avec une sous-traitance privée du traitement des données sans moyens de contrôle efficace.

Pire, le Gouvernement a déposé un amendement prévoyant la possibilité pour les Préfets d'imposer aux communes la mise en place de dispositif de vidéosurveillance. En cas de refus du conseil municipal ou d'abstention, le Préfet se substitue à la commune pour passer les marchés et installer la vidéosurveillance aux frais de la collectivité.

Au nom d'une prétendue recherche de sécurité, que le Gouvernement sous-traite au privé pour des raisons d'économies, la libre administration des collectivités locales est bafouée. Ce pas supplémentaire vers la recentralisation et la confiscation des pouvoirs locaux, mise en œuvre par Nicolas Sarkozy, est inacceptable.

10 février 2010- Projet de Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure/ Laurence DUMONT revient sur la « vidéo protection ».

Dans le cadre des débats sur le projet de loi pour la sécurité intérieure, Laurence DUMONT est intervenue, hier soir, à l'Assemblée nationale pour dénoncer un développement massif de la vidéo surveillance, et une sous-traitance de la sécurité au secteur privé, sans mise en place de moyens de contrôle de la gestion des données.

Des sociétés privées pourront visionner les images des commerces ayant installé des systèmes de surveillance, mais aussi celles des collectivités locales.

Le Gouvernement ne s'embarrasse pas des atteintes aux libertés publiques que cela pose, alors même que l'efficacité de la vidéosurveillance est loin d'être prouvée. Il ne s'agit en réalité que d'un moyen pour masquer les réductions drastiques d'effectifs dans les forces de l'ordre qu'il entend remplacer par la technologie, aux frais des collectivités et des commerces qui les installeront.

8 Février 2010 - «Débat sur l'identité nationale» : fin d'un fiasco annoncé

Un « séminaire gouvernemental » au lieu d'un « grand colloque ».

Une « commission de personnalités » pour ne pas donner le sentiment que l'on arrête tout.

Des mesurette pour faire croire que tout cela a servi à quelque chose.

En fait, le gouvernement a décidé d'enterrer le « débat » sur l'identité nationale.

Il était temps. Mais il aurait mieux fait de ne jamais l'ouvrir. Car, dans l'intervalle, c'est la cohésion nationale qui a été fragilisée pour des raisons politiciennes. [/lireSuite]

4 février 2010- Les élèves du Collège Guy Liard de Mondeville rencontrent leur Députée

Suite à leur visite de l'Assemblée nationale le 2 février dernier, les élèves des 4ème A et C du Collège Guy Liard de Mondeville ont accueilli Laurence DUMONT pour une séance de « débriefing » et d'explications.

Le 4 février, durant deux heures, accompagnés de leur professeur Madame Passoni-Chevalier, ils ont pu poser toutes leurs questions à la Députée tant sur son rôle que sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

1er février 2010 - Des élus déclarent leur territoire en danger!

Réunis autour de Laurence DUMONT, députée, et de Jean Paul GAUCHARD, maire d'Iffs, des élus de la deuxième circonscription du Calvados dénoncent les dangers de la réforme des collectivités territoriales, voulue par le gouvernement. En tant que parlementaire, maire, conseiller général ou conseiller régional, ils voient dans les textes encadrant cette réforme trois risques majeurs.

- Un risque financier : puisque la suppression de la taxe professionnelle ne sera pas totalement compensée, elle laissera aux collectivités deux recours difficiles : faire peser sur les ménages cette perte ou bien diminuer la qualité des services publics de proximité.
- Un risque de fragilisation du tissu associatif : les régions et les conseils généraux ne pourront plus subventionner des associations dont l'activité ne correspondrait pas aux compétences de ces collectivités, du fait de la disparition de la clause de compétence générale.
- Un risque démocratique : le nouveau statut du conseiller territorial, qui réduira le nombre d'élus, mettra à mal la parité, rendra obligatoire le cumul de conseiller général et de conseiller régional entraînant une professionnalisation de l' élu aux dépens de l'engagement citoyen.

Ces projets remettent en cause 20 ans de décentralisation. Ils balayent le principe de libre administration des collectivités. Ils vont à l'encontre de la démocratie locale, du développement des territoires et de l'intérêt général. Cette réforme est un hold up de l'Etat sur les finances des collectivités, une mise en danger du monde associatif et une défiance à l'encontre des élus locaux.

Une réforme des collectivités est certes nécessaire, mais elle ne peut se faire par un tarissement des ressources et une recentralisation des pouvoirs. Elle ne peut pas, non plus, faire peser sur les ménages les renoncements de l'Etat.

Le point presse organisé à Iffs le 1er février 2010 fait suite aux courriers adressés par Laurence DUMONT aux élus et aux associations de la deuxième circonscription.

28 janvier 2010- Chômage : la réalité derrière un chiffre

Le gouvernement et le Président de la République affichent une autosatisfaction surprenante après la publication des chiffres du chômage pour décembre 2009, alors qu'on dénombre une augmentation de 8600 demandeurs d'emploi pour les catégories A (sans emploi), B (activité réduite courte, de 78 heures au plus dans le mois) et C (activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois).

Si le chiffre de la seule catégorie A (n'ayant pas travaillé le mois précédent) est en apparence amélioré, c'est uniquement parce que les salariés en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en convention de reclassement personnalisée (CRP), après un licenciement économique, ne sont pas décomptés comme demandeurs d'emploi, mais comme « stagiaires de la formation professionnelle ». Avec un tel mode de calcul, plus on a de licenciés économiques, moins on a de chômeurs !

La réalité de la France aujourd'hui,

- c'est un million de chômeurs en fin de droits en 2010 et un Président de la République qui refuse de leur donner toute aide supplémentaire.

- ce sont des sites qui ferment, comme chez TOTAL dans le Nord ou ST ERICSSON ici, alors que l'entreprise fait des bénéfices, sans que le gouvernement ne réagisse.

Aujourd'hui, et dans l'urgence, Laurence DUMONT demande au gouvernement de prendre enfin en compte la situation du million de demandeurs en fin de droits en 2010, qui sont les premières victimes de la crise.

26 janvier 2010- Laurence DUMONT prépare le Parlement des enfants avec la classe de CM2 de l'Ecole du Centre de Mondeville

Vendredi 22 janvier, Laurence DUMONT s'est rendue dans la classe de cm2 de Madame GOMONT, à l'école du centre de Mondeville. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du futur parlement des enfants qui se déroulera le 5 juin prochain. La députée junior, Judith DUVAL, élue par les autres élèves, siègera, au Palais Bourbon, à cette date à la même place que celle de la députée de la deuxième circonscription du Calvados. Cet événement organisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale permet d'offrir aux écoliers une leçon d'éducation civique « grandeur nature ». Avant ce rendez-vous, Laurence DUMONT a, pendant près d'une heure, répondu aux nombreuses questions sur le travail et la vie de parlementaire : Faut-il avoir des diplômes pour être députée ? Combien de jours êtes vous par semaine à l'Assemblée nationale ?... Après cet échange, les élèves vont maintenant, sous la conduite de leur institutrice, travailler à l'écriture d'une proposition de loi.

25 janvier 2010- Michèle Alliot-Marie reste sourde à la mobilisation du monde de la justice

Lors de ses vœux à la presse, Michèle Alliot-Marie est restée sourde aux préoccupations des professionnels de la justice, exprimées par la forte mobilisation de ces derniers mois.

Persistant dans sa volonté de supprimer le juge d'instruction, la garde des Sceaux ne tient aucun compte des voix qui s'élèvent contre cette réforme et contre les risques liés à l'absence d'indépendance du Parquet.

Concernant la réforme annoncée de la justice des mineurs, Laurence DUMONT sera particulièrement attentive au respect des principes de l'ordonnance de 1945. Elle rappelle que le pourcentage de mineurs impliqués dans des actes criminels demeure stable depuis 50 ans.

La situation dans les prisons continue d'être extrêmement préoccupante : surpopulation, nouvelle augmentation en 2009 du nombre de suicides, grève des personnels pénitentiaires...

Laurence DUMONT dénonce à nouveau l'insuffisance de personnel médical, notamment psychiatrique, en milieu carcéral et l'inadéquation de la loi pénitentiaire au regard de l'état des prisons.

Alignant les projets de réforme sur le fond du droit et sur le fonctionnement de la justice, la Ministre s'enferme dans une logique d'activisme bien éloignée des nécessités de l'institution judiciaire et de sa paupérisation.

Laurence DUMONT continuera à se battre pour une justice forte, indépendante et égale pour tous.

18 janvier 2010- Rodolphe Thomas et la loi sur le cumul des mandats

Monsieur Thomas vient de nous gratifier d'une déclaration qui mérite que l'on s'y attarde. Lors de ses récents vœux, il a rappelé qu'en cas de victoire aux régionales il se verrait bien cumuler ses trois mandats à la mairie, au conseil général et au conseil régional !

Ceci démontre un énorme appétit politique et qu'il n'a pas été convaincu par le mandat unique que s'applique la députée d'Hérouville Saint Clair. Rappelons qu'en dépit de sa volonté, Rodolphe THOMAS devra pourtant se conformer à la loi votée à l'Assemblée nationale et qui interdit à un élu local de posséder plus de deux mandats. Gageons qu'il appliquera les textes votés par les parlementaires et qu'il en informera très vite les électeurs.

18 janvier 2010- Droit de vote des étrangers: les députés SRC prennent N. Sarkozy au mot

L'intégration des étrangers en situation régulière répond à la fois à une préoccupation de cohésion nationale et aux exigences républicaines d'égalité et de fraternité. Ceux-ci doivent être pleinement reconnus acteurs de la vie de la cité. Comme les autres habitants, ils paient des cotisations sociales et des impôts, ils participent aussi à la vie de l'entreprise, des syndicats... Il est donc logique de consacrer leur présence dans la sphère politique en leur accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales.

A la suite du président de la République, Eric Besson a envisagé cette possibilité dans le cadre du débat sur l'identité nationale. Nous le prenons au mot et déposons de nouveau cette proposition de loi, déjà adoptée il y a 10 ans par l'Assemblée et enterrée par la majorité de droite du Sénat. Son argument selon lequel « les Français ne sont pas prêts » est démenti par les sondages : 55% des Français sont favorables à cette mesure. Avec le dépôt de notre texte, nous voulons mettre la droite face à ses responsabilités.

15 janvier 2010- ST ERICSSON : 114 emplois détruits sans aucun justificatif économique écrit

Depuis plusieurs mois les salariés de ST Ericsson sont mobilisés pour éviter la fermeture de leur site et la disparition de 114 emplois. Ils n'ont cessé de remettre en question les raisons économiques avancées par la direction pour prendre cette décision. Cette société a engrangé de larges bénéfices depuis plusieurs années et bénéficié d'aides publiques ou d'allègements fiscaux.

A l'incompréhension des derniers mois vient s'ajouter la stupeur, puisque les salariés découvrent, par voie de justice, que cette décision n'est fondée sur aucun document économique écrit. Un tel constat renvoie immanquablement aux motivations profondes de cette entreprise. Motivations qui répondent à des raisons purement comptables. La délocalisation vers des pays à moindre coût salarial constitue, sans nul doute, le moteur de la suppression des 114 emplois de Colombelles.

Alors que le gouvernement déclare que la délocalisation de la production de la Clio est inacceptable, l'Etat doit tenir le même langage aux dirigeants de St Ericsson. L'entreprise est détenue à 50% par St Microelectronics dont l'Etat est actionnaire à hauteur de 14%.

14% c'est exactement le pourcentage des parts détenues par l'Etat chez Renault. Les discours du gouvernement contre les délocalisations ne doivent pas être à géométries variables.

7 janvier 2010- Décès de Philippe SEGUIN

Laurence DUMONT tient à faire part de son émotion suite à l'annonce du décès de Philippe SEGUIN.

Avec Philippe Seguin disparaît un très grand serviteur de l'Etat qui a eu, toute sa vie, une passion pour l'intérêt général. C'était un Républicain, respecté bien au-delà de son camp, qui a profondément marqué la vie politique. Ces dernières années, grâce à son travail admirable à la Cour des comptes, il était devenu un sage pour la République.

Je garde en mémoire ses auditions à l'Assemblée nationale, dans le cadre du débat sur le financement de la Sécurité sociale, à l'occasion desquelles il ne ménageait ni ses critiques, ni ses propositions.

Laurence DUMONT adresse à sa famille et à ses proches toutes ses condoléances.

5 janvier 2010- Handicap: graves reculs en catimini

Laurence DUMONT s'associe aux associations de défense des personnes handicapées qui déplorent l'amendement parlementaire voté fin 2009, qui prévoit que les bâtiments neufs pourront faire l'objet, dans certains cas, d'une dérogation à l'obligation d'accessibilités pour tous. Elle constate que la droite a encore saisi l'occasion des vacances, pour faire reculer la législation en matière d'accessibilité des bâtiments et renonce aux objectifs prévus par la loi handicap de 2005.

Dans le même temps, alors qu'à la mi-novembre, la secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité, Nadine Morano, avait assuré qu'un report n'était pas à l'ordre du jour, le gouvernement revient sur les sanctions financières prévues pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Initialement prévues au 1er janvier 2010, elles sont reportées sine die. Aucun de calendrier précis n'est prévu.

Laurence DUMONT déplore ces atermoiements et ces reculs. Elle constate que l'on est très loin des promesses de 2008 et du pacte national pour l'emploi des personnes handicapées.



vue de presse

locale